

A l'Office national des forêts, le grand malaise des personnels

Par [Rémi Barroux \(Tremblois-lès-Rocroi \(Ardennes\), envoyé spécial\)](#)

Publié le 01 décembre 2021 à 00h53 - Mis à jour le 01 décembre 2021 à 16h03

Reportage

Depuis quelques années, le nombre de missions que les agents de l'ONF doivent assurer explose. Dans le même temps, les effectifs ne cessent de se réduire.

Quand il contemple les chênes, les hêtres, les bouleaux ou encore les épicéas qui peuplent son horizon, Charles Papageorgiou parle de « *sa forêt* ». Comme la plupart des agents forestiers de l'Office national des forêts (ONF), l'homme, âgé de 36 ans, « technicien forestier territorial » depuis sept ans à l'ONF, exprime l'attachement à son « triage », soit l'ensemble des forêts domaniales et communales dont il a la charge.

Mais, depuis plusieurs années, la mauvaise santé de la forêt, les attentes de plus en plus fortes du public et des communes, ou encore les injonctions de la direction de l'ONF sur la production de bois, qui assure en partie son financement, font exploser le nombre de missions que les agents doivent assurer sur le terrain. Une charge que les personnels de l'Office supportent de moins en moins, avec des effectifs qui se réduisent d'année en année.

Ici, à Tremblois-lès-Rocroi, dans les Ardennes, au cœur de la région Grand-Est, où se concentre un tiers des massifs français, Charles doit gérer 1 500 hectares de forêt. Ce mercredi 24 novembre, dès les premières lueurs de l'aube, à côté de l'étang de Bérulle, au cœur de la forêt des Pothées, l'homme au regard clair, vêtu de la tenue de travail verte de l'ONF et d'un bonnet rouge sur la tête, témoigne du malaise chez les personnels de l'Office. Il évoque, pêle-mêle, la « *souffrance au travail* », la « *crise de la forêt* », les « *arbres malades* ».

Pourtant, Charles aime son travail, une vocation, et il se montre intarissable quand il s'agit de raconter la nature qui campe son cadre de travail. Dans le crissement des pas sur un sol tapissé de feuilles mortes givrées par le froid glacial, le forestier désigne les épicéas, d'âge respectable, de 70 à 80 ans pour certains d'entre eux, qui se dressent fièrement, à quelque 30-35 mètres de haut. La grande majorité est malade. Les aiguilles sont tombées, le tronc et les branches sont nus, le bois est mort. La faute aux scolytes, de tout petits insectes de l'ordre des coléoptères qui pondent sous l'écorce des arbres et se nourrissent de leur sève.

« *Normalement, les arbres ont les moyens de se défendre, mais, à cause des trois dernières années de sécheresse, ils sont en situation de stress hydrique et plus vulnérables. Et la monoculture accélère le phénomène* », déplore Charles Papageorgiou.

Pas à la hauteur de l'enjeu

Sur la route forestière du Curé, l'agent montre une parcelle de 80 hectares d'épicéas « scolytés », qu'il a dû abattre en totalité. Plus un arbre, hormis quelques jeunes pousses d'épicéa ou de bouleaux qui émergent du capharnaüm végétal recouvrant un sol défoncé par les engins mobilisés pour couper puis transporter les bois. « *En temps normal, j'abats de*

1 500 à 3 000 mètres cubes par an. Là, en 2019, j'ai fait couper 18 000 mètres cubes. J'étais sur ce chantier gigantesque de 4 heures du matin jusqu'à 21 heures », raconte le technicien.

« Sur le papier, ça fait bien, mais dans la réalité, on ne maîtrise pas les conséquences de ces nouvelles espèces », Charles Papageorgiou, agent forestier.

Contraint de réaliser ces coupes comme d'assurer les expérimentations sur les nouvelles espèces, le forestier remet en cause les solutions apportées par l'ONF. Selon lui, ces coupes rases sont une « catastrophe écologique ». « On détruit la vie biologique du sol, car on enlève tout le couvert végétal qui le protège, l'exposant à la lumière, aux froids intenses comme aux fortes chaleurs, ce qui pose un grave problème pour la santé de la forêt à venir. »

La politique de l'ONF pour préserver la forêt et assurer sa régénération en prenant en compte les nouveaux impératifs climatiques et les menaces sanitaires ne serait pas à la hauteur de l'enjeu, estiment ainsi les syndicats de personnels.

Casse-tête sur le terrain

La multifonctionnalité de la forêt, mise en avant par les autorités, devient un casse-tête sur le terrain. « Il faut assurer la protection des écosystèmes, conseiller les communes, permettre l'accessibilité des forêts et l'accueil du public, faire la police de l'environnement, surveiller les coupes... Mais, dans les faits, tout est mis sur la production de bois au détriment des autres missions », proteste le forestier.

Commencée vers 5 heures du matin, la journée de Charles l'amène à conjuguer des tâches administratives, « trop nombreuses », telles que les programmations des travaux sylvicoles, puis les visites sur le terrain, des séances avec les collègues d'autres triages pour faire le martelage, c'est-à-dire le marquage des bois à couper. « Nous devons aussi rencontrer les élus des communes et cela se fait toujours après 19 heures. Pas de cadre horaire fixe, on doit être disponible et il y a les urgences, en cas d'incendie, d'un accident de chasse, ou quand quelqu'un se perd en forêt, on assiste les gendarmes », avance Charles Papageorgiou.

C'est, de plus, un métier où l'agent se retrouve isolé, relié aux autres par quelques activités collectives comme le martelage. En octobre 2019, un collègue et ami d'un triage voisin s'est donné la mort dans sa maison forestière. « Il faisait partie de ceux qui avaient donné l'alerte sur [les ravages des scolytes sur les épicéas](#), mais il n'a pas été écouté. Ce suicide est un échec terrible, je ne veux pas revivre ça », insiste-t-il. Cette souffrance est à l'origine de l'engagement syndical de Charles Papageorgiou.

« On ne gère plus que les missions urgentes »

Pour pouvoir faire entendre cette cause, il est devenu représentant du Snupfen Solidaires (Syndicat national unifié des personnels des forêts et des espaces naturels), premier syndicat de l'Office. Avec plusieurs centaines de ses collègues, il s'est retrouvé, jeudi 25 novembre, devant le siège de l'ONF, pour dénoncer le modèle économique de l'Office, traduit par le nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP), qui lie l'Etat à l'ONF pour la période 2021-2025.

Dans cette parcelle de 12 hectares, la plupart des épicéas ont été marqués d'une croix par les agents de l'ONF afin d'indiquer à l'entreprise chargée de la coupe les arbres à abattre. A

Tremblois-lès-Rocroi (Ardennes), le 24 novembre 2021. CARL HOCQUART POUR « LE MONDE »

Les syndicats dénoncent la perte d'emplois annoncée. Soit, la poursuite par l'ONF, de « *la réduction de ses effectifs à la hauteur de 95 ETP [équivalent temps plein] par an* », ainsi que le précise le document que *Le Monde* a consulté. Un total de 475 postes sur un effectif global de 8 400 personnes, dont 57 % de fonctionnaires et 43 % de salariés de droits privés. « *On est passé de 15 000 personnels, en 1985 à 8 400 aujourd'hui* », proteste Philippe Canal, secrétaire adjoint du Snupfen, qui dénonce « *une privatisation rampante* ».

« *Avec les suppressions de postes, on est à l'os, on ne gère plus que les missions urgentes* », raconte Florence Vinit-Dunand, 48 ans, aménagiste (chargé de la validation des plans de gestion de la forêt) à Chambéry, depuis onze ans à l'Office. « *Avec la sécheresse, il faut aller encore plus en forêt pour dresser l'inventaire des bois qui ont encore de la valeur, agir préventivement. Et de plus en plus de communes sont très demandeuses de conseils et d'interventions. Elles attendent de nous ce que l'ONF leur a promis et que nous avons du mal à tenir* », témoigne Agnès Villa, 31 ans, responsable de l'unité territoriale de Bourmont (Haute-Marne). Depuis un peu plus de quatre ans à l'ONF, sous contrat de droit privé, avec onze personnes dans son équipe, dont un poste vacant, elle se dit « *choquée par le manque de personnel* ». « *Dans mon équipe, tout le monde bosse à fond et ils arrivent quand même à être en retard dans le planning.* »

Au cœur de la forêt des Ardennes, près de Tremblois-lès-Rocroi, la cabane forestière de l'ONF abrite une pièce unique pour les repas des agents forestiers. Ici, le 24 novembre 2021. CARL HOCQUART POUR « LE MONDE »

Les syndicats, mobilisés ce 25 novembre, espèrent encore une renégociation du COP. Voté le 2 juillet 2021, il n'a été adopté que par la voix prépondérante du président du conseil d'administration, toutes les parties, hors les ministères et l'administration, ayant voté contre, soit les syndicats, les communes forestières, les chasseurs, les ONG... Il n'a toujours pas été paraphé par le ministère de tutelle, l'agriculture. Pour Arnaud Métais, le secrétaire ONF du syndicat EFA-CGC (Environnement, forêt, agriculture), « *il a commencé d'être réécrit dans les faits, puisque le ministre de l'Agriculture a annoncé au congrès des maires de France [il s'est tenu les 16, 17 et 18 novembre, à Paris] que l'augmentation de trente millions d'euros de la contribution des communes forestières était annulée, bien qu'annoncée dans le contrat d'objectif* ». Une annulation qui devrait être compensée par d'autres moyens, selon le ministère.

Trente millions pour le renouvellement forestier

De son côté, le directeur général de l'établissement public, Bertrand Munch, réfute les critiques et assure que l'office n'est pas dans une politique de production intensive. « *Mais comment répondre à la commande de bois plus importante pour le secteur de la construction, pour soutenir la filière bois de la façon la plus continue possible ?* » s'interroge-t-il. *Contrairement à ceux qui ont la vision d'une forêt où il faudrait intervenir le moins possible, il faut récolter du bois, intervenir sur la nature, alimenter une filière et développer de nouvelles sources de valorisation de la forêt.* »

Un discours relayé au ministère de l'Agriculture. « *Avec le contrat d'objectif, nous préservons le statut d'EPIC [établissement public à caractère industriel et commercial] de l'ONF, il n'y a*

donc pas de crainte à avoir sur sa privatisation. Et nous investissons pour assurer la sécurité financière, en contrepartie d'un effort de l'établissement pour réduire sa masse salariale, et des communes dans leur contribution à l'office », explique-t-on au ministère. Trente millions d'euros ont été inscrits dans le cadre du plan de relance pour le renouvellement forestier, 60 millions comme subvention exceptionnelle d'équilibre – le déficit de l'ONF atteint 450 millions d'euros –, sommes auxquelles il faut ajouter des revalorisations des missions d'intérêt général, à hauteur de quelques dizaines de millions d'euros.

« On nous demande de les protéger plus. Si la forêt est le poumon de notre société, alors il faut des moyens », Maud Gironde-Ducher, ONF.

Quant au mal-être, exprimé y compris par des cadres du cercle restreint de direction, et signalé par des droits d'alerte syndicaux, « *il peut y avoir des difficultés internes auxquelles il faut être attentif, et il a été décidé de confier une mission à des inspecteurs généraux pour objectiver cette situation* », assure-t-on au ministère de l'Agriculture.

Restent les doutes exprimés sur le modèle économique. « *Avec le confinement, l'envie de forêt a augmenté, ainsi que les conflits d'usage. De nombreuses communes ont érigé la bannière écologiste et ont plus d'attente vis-à-vis de leurs forêts. On nous demande de les protéger plus. Si la forêt est le poumon de notre société, alors il faut des moyens* », résume Maud Gironde-Ducher, 30 ans, responsable d'unité territoriale à Grenoble, à la tête d'une équipe de sept personnes, dont deux postes vacants, qui doivent gérer 12 000 hectares répartis sur quarante-six communes. Comme une illustration de la tâche immense des agents de l'ONF.

[Rémi Barroux Tremblois-lès-Rocroi \(Ardennes\), envoyé spécial](#)